



## **Salaires dans la branche ECLAT : les salarié·es méritent beaucoup mieux !**

Alors que d'ores et déjà l'inflation est d'au moins 5,9 % sur l'année 2022, que les bas salaires, les temps partiels imposés placent déjà bon nombre de salarié·es de notre branche en dessous du seuil de pauvreté, que les conditions de travail continuent de se dégrader, du fait d'effectifs insuffisants et des difficultés de recrutement liées à ces conditions salariales inacceptables, les employeur·ses (Hexopée) font une proposition qui n'est clairement pas à la hauteur des enjeux et des exigences :

**+3.6 % pour la v1 (6,85)**

**+ 2 % pour la v2 (6,5)**

Avec de telles propositions le décrochage salarial continue : le minima conventionnel risque de basculer rapidement de nouveau en dessous du SMIC, peut-être même avant la mise en place de la mesure.

Quant à la proposition v2, elle représenterait une perte sèche de 3,9 % pour les indices au-delà de 250 sur un an. Conséquence : un nouvel écrasement des salaires par le bas, conséquence directe de l'avenant 182 qui avait été signé par la CFDT, l'UNSA et FO, et que la CGT a dénoncé et continue de dénoncer.

**Ces propositions sont donc inacceptables !**

Il y a quelque chose de profondément hypocrite pour le gouvernement et les employeur·ses de se lamenter sur la crise de recrutement, et par ailleurs de faire des propositions aussi indigentes.



**Les pouvoirs publics doivent garantir des salaires décents par de réels financements incluant des salaires corrects dans les budgets de fonctionnement !**

**Nous revendiquons une hausse immédiate de 15 % et l'alignement de la V2 sur la V1 (pour une seule valeur du point)**

**La CGT ne signera donc pas l'avenant salaire proposé par Hexopée. Nous appelons à poursuivre la construction du rapport de force tant vis-à-vis des pouvoirs publics que des employeur·ses pour obtenir une réelle revalorisation salariale pour nos métiers.**